

N° 227
AVRIL
1984

B B R R S S

Bulletin édité par le
Syndicat National des
Travailleurs de la
Recherche Scientifique
(S.N.T.R.S.-C.G.T.)

ISSN 0180-5398

CP 50050

Directeur de la publication
A. MONTINTIN
57, avenue d'Italie 75013

15 SYNDICATS * CGT, FEN, CFDT, CGC, CFTC, REGROUPANT LES PRINCIPAUX ORGANISMES PUBLICS DE RECHERCHE, AINSI QUE LES ATOS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, APPELLENT LES PERSONNELS A PARTICIPER MASSIVEMENT A UNE :

**JOURNEE NATIONALE D'ACTION
MARQUEE PAR DES GREVES ET DES MANIFESTATIONS
LE JEUDI 26 AVRIL PROCHAIN**

Cet appel doit permettre de créer les conditions du large rassemblement nécessaire pour lever les obstacles rencontrés dans les discussions avec le Ministère de l'Industrie et de la Recherche.

En effet, depuis le début février 1984, 4 réunions ont eu lieu les 9 février, 1^{er}, 15 et 19 mars. Après la promulgation du statut-cadre de titulaire, elles devaient permettre de discuter des conditions d'intégration des personnels de recherche dans les statuts particuliers ainsi que des mesures d'accompagnement indispensables.

Or, à chacune de ces réunions, les représentants du Ministère n'ont fait "qu'écouter" les organisations syndicales, se refusant obstinément à indiquer les positions qu'ils soutiendraient dans les discussions interministérielles à venir sur des questions aussi essentielles que la reconnaissance de la qualification des personnels sous-classés et leur reclassement, la validation des droits à pension et la suppression des discriminations qui existent entre catégories en matière de primes.

Il apparaît clairement qu'avant même d'engager les discussions interministérielles précédant les arbitrages du Gouvernement, le MIR veut limiter au strict minimum les conditions d'intégration des personnels dans les nouveaux statuts. Cela n'est pas acceptable.

Le 19 mars, face à ces tergiversations et à ces blocages, les délégations CGT, FEN, CFDT et CGC ont quitté la réunion.

C'est un avertissement sérieux dont le Gouvernement doit tenir compte !

Comment concevoir que la priorité reconnue à la Recherche pour contribuer au redressement industriel et économique du pays puisse être efficace si les hommes et les femmes qui y exercent leur métier sont laissés pour compte ; alors même que, par la politique menée antérieurement à 1981, ils ont déjà subi

d'importants blocages de carrière et se sont vu refuser la reconnaissance de leur qualification.

L'espoir né du vaste débat national qui a précédé l'élaboration de la Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche en 1982 ne doit pas être déçu par les conséquences d'une politique de rigueur qui cède trop souvent aux pressions du patronat et des forces de droite, qui est néfaste au plan social et inefficace au plan économique.

Dans les organismes publics de Recherche, cela compromet gravement l'élan nouveau nécessaire à la mise en œuvre des missions qui leur sont confiées. Il faut que de véritables négociations s'engagent le plus rapidement possible pour mettre au point l'ensemble des mesures nécessaires à l'application, sans retard des statuts particuliers par organisme.

Il faut dégager les moyens financiers correspondants.

CELA EST POSSIBLE ! PLUS UNIS, NOUS DEVONS ETRE PLUS NOMBREUX A NOUS EN OCCUPER, en direction des pouvoirs publics et des directions d'organismes.

Le SNTRS-CGT se félicite que ses démarches, entreprises avec le SNCS-FEN et le SNPCEN-FEN pour créer les conditions d'une riposte unitaire aient reçu un écho favorable.

Il appelle les ITA du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA à s'engager pleinement dans la préparation de cette initiative.

Sans attendre, il les invite à signer massivement la lettre ouverte au Ministre de l'Industrie et de la Recherche, qui circule dans les laboratoires, ateliers et services à l'initiative du SNTRS-CGT, du SNCS-FEN et du SNPCEN-FEN.

**Le Bureau national
Paris, le 2 avril 1984**

LES DISCUSSIONS AVEC LE M.I.R.

Lors de la réunion du 15 mars, les représentants du M.I.R. ont communiqué la réponse... négative des Finances... du 25 avril 1983, aux conclusions du groupe de travail Syndicats / Administration sur les retraites, déposées il y a près d'un an en mars 1983.

Ces conclusions constituent pourtant une base sérieuse pour apporter des réponses satisfaisantes à ce délicat problème de la validation des droits à pension, dans le sens du rapport annexe de la L.O.P. du 15 juillet 1982, qui indique : "(...) Pour les personnels titularisés, des mesures transitoires seront prévues notamment en ce qui concerne la validation de leurs services antérieurs dans le régime des pensions" (...).

En matière de primes, les représentants du M.I.R. n'avaient rien à dire, sinon... qu'il serait nécessaire ... sans doute de revoir ... en baisse, les taux actuels, afin que les quelques élargissements indiciaires du nouveau statut ne conduisent pas à une augmentation de la masse globale des crédits affectés aux primes".

Concernant les personnels administratifs, rien n'est envisagé pour qu'ils bénéficient d'un régime indemnitaire identique à celui de leurs homologues techniciens et ingénieurs ; et ce, malgré les engagements pris dans ce sens lors des Assises Régionales et du Colloque National Recherche et Technologie et repris dans le rapport annexe à la L.O.P. qui stipule notamment que "(...) les statuts des personnels des organismes publics seront harmonisés afin d'assurer l'égalité des droits et des devoirs (...) entre catégories de personnels"...

Quant à la reconnaissance des qualifications exercées et reconnues par les instances d'évaluation... le 19 mars les représentants du MIR ont déclaré... "n'avoir pas encore pris position"... alors que cette question essentielle est posée par la CGT depuis le début des négociations statutaires en décembre 1982.

SIGNEZ LA LETTRE OUVERTE AU PREMIER MINISTRE

Les lettres signées seront collectées dans les laboratoires et services, pour être remises le 26 avril au Premier Ministre (pour la Région Parisienne) et aux Commissaires de la République (pour la Province).

A L'APPEL DES 15 SYNDICATS* DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

*

C.G.T.

SNTRS
SNPESB
CGT INRA
SGPO (ORSTOM)

C.F.D.T.

SGEN-CFDT-CNRS ET ASS.
SGEN-CFDT-INSERM
SGEN-CFDT-TECH.SUP./CROUS
CFDT-INRA
STREM-CFDT

F.E.N.

SNIRS-CNRS
SNIRS-INSERM

C.F.T.C.

CFTC-RECHERCHE

Les Syndicats signataires se sont à nouveau rencontrés le VENDREDI 30 MARS après les interventions diverses qu'ils ont faites sur l'application du décret-cadre.

Aucun élément nouveau satisfaisant n'est intervenu. Cela confirme pleinement l'analyse faite lors de leur précédente rencontre du 26 mars.

Ils réaffirment que seule l'action unie et massive des personnels peut faire échec aux attermoissements et aux blocages qui persistent, et permettre l'ouverture de véritables négociations notamment sur :

- la reconnaissance de la qualification des personnels sous-classés et leur reclassement,
- le champ d'application et la date d'effet des statuts particuliers
- la validation des droits à pension
- l'harmonisation du régime des primes.

Dans le respect de leurs propres propositions, les syndicats signataires appellent les Chercheurs, Ingénieurs, Techniciens, Administratifs, Contractuels de Physique Nucléaire, personnels Ouvriers et de Service des organismes publics de Recherche et de l'Enseignement Supérieur, à tout mettre en œuvre pour faire de la

journée du 26 avril UNE GRANDE JOURNEE

marquée par des GREVES et MANIFESTATIONS

Ils les appellent à se réunir dans les laboratoires et services pour décider des modalités de leur participation à cette action.

Ils invitent leurs sections locales à se rencontrer pour coordonner leurs interventions.

EN PROVINCE :

LA JOURNEE SERA MARQUEE PAR DES RASSEMBLEMENTS ET MANIFESTATIONS DECIDES LOCALEMENT ET/OU REGIONALEMENT EN DIRECTION DES PREFECTURES.

EN REGION PARISIENNE :

MANIFESTATION DE LA SORBONNE A MATIGNON
RASSEMBLEMENT A 14 HEURES PLACE DE LA SORBONNE.

ERRATUM

Liste des 15 syndicats signataires

C.G.T.

SNTRS
SNPESB
CGT INRA
SGPO (ORSTOM)

C.F.D.T.

SGEN-CFDT-CNRS ET ASS.
SGEN-CFDT-INSERM
SGEN-CFDT-TECH.SUP./CROUS
CFDT-INRA
STREM-CFDT

F.E.N.

SNCS
SNPCEN
SNPTES

CGC

SNIRS-CNRS
SNIRS-INSERM

C.F.T.C.

CFTC-RECHERCHE

POUR OBTENIR...

- Des dispositions statutaires transitoires pour les personnels en place :
 - chaque statut particulier d'organisme devra garantir pour tous les agents sous-classés, leur reclassement au niveau de qualification qui leur a été reconnu par les différentes instances d'évaluation des organismes ;
 - les agents intégrés dans la classe inférieure de chacun des corps du statut de titulaire doivent avoir la garantie de poursuivre leur carrière sans barrage, dans la classe immédiatement supérieure ;
 - une commission paritaire d'intégration devra être mise en place dans chaque organisme, de façon à veiller que soient pris en compte : le niveau de qualification reconnu à chaque agent par les instances paritaires, sa carrière passée et ses perspectives de carrière dans le statut de contractuel.
- Les transformations d'emplois nécessaires au reclassement.
- Pour les retraites
 - que des mesures particulières soient prises concernant la validation des services antérieurs effectués comme non titulaire de l'Etat. Il faut tenir compte de l'érosion monétaire afin de permettre à tous de bénéficier d'une retraite de titulaire de la Fonction Publique.
- La prime de participation à la recherche à 16 % pour toutes les catégories jusqu'à hors échelle A, sans discrimination à l'égard des personnels administratifs.
- Pas de corps de catégorie D (9B, 8B et 6D actuelles).

PARTICIPEZ NOMBREUX A LA JOURNEE NATIONALE

du **JEUDI 26 AVRIL** qui sera marquée par des grèves et des manifestations.

En Province :

- Rassemblements et manifestations en direction des préfectures

En Région Parisienne :

- Manifestation de la Sorbonne à Matignon. Rassemblement à 14 h Place de la Sorbonne.

J'adhère au SNTRS-CGT

NOM : Prénom

Laboratoire :

Signature,

Nom :

PARIS, le

Avril 1984

Fonction :

Organisme :

LETTRE OUVERTE

Monsieur P. MAUROY
Premier Ministre
Hôtel Matignon
Rue de Varenne
75007 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

Au cours du Colloque sur la Recherche se sont dégagées deux idées force reprises dans la Loi d'Orientation et de Programmation : la Recherche est un outil important pour sortir le pays de la crise, il faut aux personnels scientifiques un statut correspondant à leur responsabilités sociales.

Si de bonnes mesures ont été prises, les régulations budgétaires en 1982 et en 1983, le budget 1984 qui n'atteint pas les objectifs de la loi et qui a été l'objet récemment d'annulation de crédits (cf. arrêté du 30 mars 1984), compromettent gravement la restauration des moyens de recherche dont les formations ont besoin. Il en est de même pour les créations de postes qui ne permettent pas aux organismes de prendre toute leur part dans le développement de l'emploi scientifique.

*Cela est valable pour le statut : le décret-cadre a amorcé une reconnaissance des métiers de la Recherche, de même l'unicité du statut rend compte des responsabilités communes des personnels dans la réalisation du travail scientifique et sont reconnues les spécificités et les compétences propres aux fonctions techniques, de gestion et de recherche. Cependant, une partie de ces mesures est limitée **par la persistance de dispositions discriminatoires injustifiables et une insuffisante reconnaissance des qualifications.***

La deuxième phase des négociations qui devrait être consacrée à l'élaboration des statuts particuliers en donnant au statut-cadre sa pleine efficacité au niveau de chacun des établissements de recherche n'a pas débouché après quatre réunions. Pas plus qu'il n'a été possible de bâtir un plan de reclassement qui mette fin à des années d'injustice.

Nous n'échangerons pas la garantie de l'emploi qui constitue un droit légitime contre un maintien des déclassements !

Nous vous demandons que de véritables négociations s'engagent pour aboutir rapidement sur une pleine application du décret qui prévoit des dérogations pour chaque organisme et pour que les mesures d'accompagnement en matière de reclassement, de primes et de retraites trouvent enfin une solution qui réponde aux aspirations des personnels, et donne ainsi aux établissements les moyens de contribuer efficacement au développement scientifique et technique du pays.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de notre considération distinguée.

Signature,